

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Monsieur Thierry Wauters

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 25/08/2025

N/Réf. : BXL21194_746_PUN

Gest. : TS

V/Réf. : 2043-0530/09/2025-331PR

Corr DPC: A. Thiébault

NOVA : 04/PFU/1990818

BRUXELLES. Place du Grand Sablon, 5 – Ancien Hôtel du Chastel de la Howarderie

(= classement comme ensemble : façades et toitures de l'immeuble, anciennes écuries, orangerie et totalité des deux maisons situées en intérieur d'ilot, cour pavée ainsi que certaines parties intérieures) **PERMIS UNIQUE** : placer 5 tentes solaires et remplacer les 5 châssis existants de la façade avant par des châssis en aluminium avec double vitrage de sécurité

Demande de BUP – DPC du 12/08/2025

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 12/08/2025, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 20/08/2025, concernant la demande sous rubrique.

■ CONTEXTE PATRIMONIAL ET HISTORIQUE DU BIEN



L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles capitale du 10/01/2002 classe comme ensemble certaines parties de l'immeuble sis Place du Grand Sablon, 5 à Bruxelles : les façades et toitures, les anciennes écuries, l'orangerie et la totalité des deux maisons situées en intérieur d'ilot, la cour pavée ainsi que certaines parties intérieures.

Contexte patrimonial (@ BruGIS)

L'ancien hôtel du Chastel de la Howarderie a été édifié vers 1785, et agrandi de deux travées en 1857¹. La façade néoclassique se développe sur six travées et trois niveaux, de hauteur dégressive. Le rez-de-chaussée est transformé en 1954 par l'architecte L. Govaerts, qui y aménage un commerce. La nouvelle devanture est rythmée par des pilastres interrompus par de grandes baies rectangulaires, et couronnée par un balcon continu de style Louis XVI. Les vitrines sont à l'origine munies de châssis en acier de couleur bronze.



Vue de la façade sur la place du Grand Sablon. Photographie extraite du dossier de demande.

¹ Pour l'historique détaillé du bien, voir la [notice en ligne sur le site de l'Inventaire](#) du Patrimoine architectural.

■ OBJET DE LA DEMANDE

La demande fait suite à la reconfiguration des activités commerciales prenant place dans le bâtiment : le rez-de-chaussée sera désormais occupé par un commerce de vêtements, le premier étage par un antiquaire. Un café-restaurant a en outre été aménagé dans l'aile droite et la cour intérieure.

Le projet consiste à remplacer les châssis en acier des vitrines par des menuiseries en aluminium double vitrage de ton gris clair, ainsi qu'à remplacer les tentes solaires existantes par des stores à projection de 80 cm de profondeur, dont la toile présente un motif à rayures noires et blanches.

N.B. : Une demande de permis unique relative aux enseignes commerciales, libellée 04/PFU/1990819, a été introduite simultanément. Elle fait l'objet d'un avis conforme distinct de la CRMS, également en date du 20/08/2025.



Élévation de la situation projetée. Document extrait du dossier de demande.

Montage 3D de la situation projetée.
Document extrait du dossier de demande.

■ AVIS DE LA CRMS

La CRMS émet un **avis conforme favorable sous conditions** sur la demande.

Elle accepte le remplacement des châssis existants par des châssis en aluminium, à condition de réduire au maximum l'impact visuel de ceux-ci en prévoyant des profilés minces, et en plaçant les dormants derrière les battées. En ce qui concerne la teinte des nouvelles menuiseries, elle propose d'opter pour une couleur foncée se rapprochant du « bronze » de la situation de droit. Les détails adaptés en ce sens seront soumis pour approbation préalable à la DPC.

La CRMS approuve le remplacement des tentes solaires, de facture plus sobre que les tentes « coquilles » actuellement en place, ce qui constitue une amélioration par rapport à la situation existante.

Elle préconise en outre de procéder à un nettoyage et à la restauration le cas échéant des pierres de la devanture.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFFORTS
Secrétaire adjointe


S. VAN ACKER
Président

c.c. à : athiebault@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@bricity.be